Détails de l'interruption ne donnant pas lieu à une indemnisation

Date de l'interruption : 24/11/2025

Durée totale et maximale de l'interruption : 06h08

Codes postaux concernés : 7000

Origine de l'interruption
= Défaut de câble

Durée de l'interruption pour chacun des utilisateurs du réseau de distribution impactés
= 06H08

Justification de la durée de l'interruption
= Agression d'installations souterraines par un tiers, lors de travaux de terrassement. Cet endommagement a entrainé l'interruption et son maintien le temps de procéder aux travaux de génie civil nécessaires.

Motivation et preuve(s) du cas de force majeure
= ORES s'est trouvée dans une situation d'urgence, sa responsabilité n'est pas engagée.

Conclusion
L'origine et le maintien de l'interruption de fourniture d'électricité non planifiée d'une durée supérieure à six heures consécutives survenue le 24 novembre 2025 étant causés par un cas de force majeure, aucune indemnité ne sera versée pour cette interruption.